

Utilisation du logo de la Ville

Utilisation du logo de la Ville

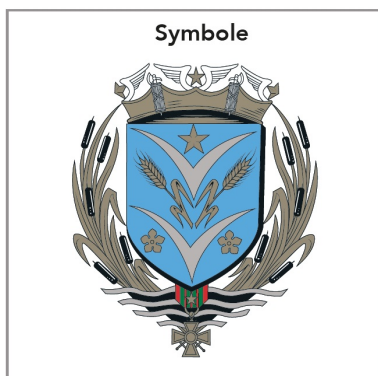
L'utilisation du logo de la Ville de Vélizy-Villacoublay doit faire l'objet d'une autorisation auprès du service communication de la mairie. Voici le détail des règles à appliquer pour s'en servir.

Charte graphique de la Ville de Vélizy-Villacoublay

L'armoirie

L'armoirie est composée de deux éléments :

- le symbole et le typogramme.
- l'armoirie doit être impérativement reproduite sans modification de couleurs autres que celles prévues par cette présente charte.



Sa construction

La position du typogramme Vélizy-Villacoublay pourra varier en fonction des documents réalisés.

Attention ! Le symbole et le typogramme sont indissociables

- à droite de l'armoirie



Vélizy-Villacoublay

- centré sous l'armoirie



Vélizy-Villacoublay

- à gauche de l'armoirie

Vélizy-Villacoublay



Taille minimale
Symbole : L 14 mm H 15,39 mm
Typogramme : 30 mm H 4 mm

Utilisation monochrome

L'utilisation d'une version monochrome ne se fait que lorsque la technique d'impression l'y contraint.



Les interdictions



**L'utilisation de l'armoirie en
couleur est interdite
sur fond foncé**



Vélizy-Villacoublay

Elle est autorisée sur fond clair



Vélizy-Villacoublay

Le changement de proportions
de l'armoirie est interdite



**Attention à la lisibilité de
l'armoire si vous l'utilisez
sur une illustration ou une
photographie, préférez l'armoire
en monochrome**

Vous pouvez également [télécharger la charte graphique détaillée](#) si vous le souhaitez.

POUR RAPPEL

Toute utilisation des armoiries et du typogramme doit faire l'objet d'un accord préalable écrit (courrier, mail...) de la direction de la communication :
01 34 58 50 00 - communication@velizy-villacoublay.fr.

Documents

[Charte graphique.pdf](#)

Contact

Service communication

2 place de l'Hôtel de Ville
78140 Velizy-Villacoublay

Tél : 01 34 58 50 00
communication@velizy-villacoublay.fr